



## Compte Rendu de la réunion de concertation sur la préfiguration de la Direction du Pilotage et de l'évolution des services (DPES) du 28 janvier 2008

**Etaient présents au titre de la Cfdt :** Muriel BATIQUE (DGUHC), Yannick le DEUN (Ecologie), Albert AMBOISE (Industrie), Louis DAT (BN USE)

### **Rappel du contexte par la préfiguratrice :**

- ⌘ La création du MEDAD, n'est pas la juxtaposition des structures existantes, mais doit se faire autour de thématiques fédératrices
- ⌘ le MEDAD regroupe des cultures différentes à faire converger
- ⌘ La question du logement demeure, il reste dans le champ du ministère en attente d'arbitrages

### **Rôle et missions de la direction :**

- ⌘ gestion , articulation des interfaces avec les autres directions
- ⌘ carrefour entre administration centrale et services déconcentrés, ce qui nécessite des référents, des interlocuteurs
- ⌘ mixité des cultures, ne pas perdre les compétences et savoir faire
- ⌘ cohérence: rendre compte, aider les services déconcentrés face aux différents donneurs d'ordres
- ⌘ sur la question des établissements publics, la tutelle sera exercée par les directions concernées, mais il fallait un lieu pour donner des orientations, harmoniser les méthodes, les indicateurs...Ce sera le rôle de la DPES.

### **Rappel de l'organisation de la réflexion :**

- ⌘ Un groupe à ses côtés constitué des responsables de chacun des services (réunions hebdomadaires) et plusieurs réunions du groupe élargi aux chef des services déconcentrés
- ⌘ 4 groupes de travail sur la base du volontariat
- ⌘ réunion de tout le personnel vers le 20 février

### **Questions des OS :**

- ⌘ Unaniment les OS ont soulevé le manque de clarté, l'ambiguïté dans la répartition des rôles entre le commissariat général, la DGPA et la DPES notamment sur la question de la formation et du pilotage des établissements publics, des écoles. De même lié à cette question ont été évoquées les discordances entre les préfigureurs, et notamment la volonté d'Hélène Jacquot de « grignoter » chez ses voisines, la DGPA risquant de devenir une coquille vide.
- ⌘ Sur les effectif : maintien ou diminution?
- ⌘ Demande sur devenir des personnels DRIRE qui ne veulent pas être gérés par le MEDAD
- ⌘ Sur la formation nécessité de ne pas séparer gestion des écoles et gestion des formations
- ⌘ Quid du pilotage des établissements publics

### **Réponses Corinne Etaix :**

- ⌘ Sur le manque de clarté : les lettres de mission sont un point de départ, la réflexion à mener consiste notamment à la compréhension des frontières, qui peuvent bouger. Il est plutôt positif de se poser ces questions maintenant. La vraie question est de savoir où placer le curseur. La DPES n'a pas vocation à être une direction lourde, on est plus dans la réactivité et le conceptuel que dans la gestion.

- ⌘ Sur les effectifs : elle rappelle que sa mission est à effectifs constants, tous les agents des bureaux ou services placés dans sa direction sont intégrés.
- ⌘ Sur la gestion des personnels des DRIRE : elle rappelle que le MEDAD tient à l'exercer, l'essentiel des agents DRIRE travaillant pour lui (gestion des corps compris)
- ⌘ Sur la tutelle des établissements publics : exercer la tutelle sur l'ensemble des EP est quelque chose de lourd et n'est donc pas jouable dans cette direction, il s'agit d'assurer une cohérence d'ensemble plutôt qu'un réel pilotage.

Enfin sur l'organisation globale et notamment le positionnement des services déconcentrés, la position du MEDAD reste la même face à l'Intérieur (maintien des DDEA, DREDAD...), mais dans le cadre de la RGPP, dont les conclusions seront connues au printemps, les choses peuvent changer...